

BRETAGNE REUNIE

Comités locaux

Organisation – 1er semestre 2014

Avant d'aborder ce document, le Conseil d'Administration étudiera les 2 points suivants :

Ethique :

Il sera demandé au Conseil d'Administration de Bretagne Réunie d'adopter une charte simple sur le comportement des adhérents de BR en assemblée générale, en réunion locale, en conseil d'administration et sur les stands. Il est précisé que les réunions de Bretagne Réunie ne sont ni des défouloirs ni des lieux de règlements de comptes entre adhérents mais au contraire des rendez-vous de travail où les échanges doivent être constructifs et amicaux.

Les comportements déviants ou agressifs de la part des adhérents ne pourront être tolérés en réunion, en rassemblement et sur les stands (altercations diverses, signes d'alcoolémie, expressions à caractère raciste ou xénophobe, détérioration de matériel, comportements déplacés, irrespects ou insultes...) Ces types de comportements qui nuisent gravement à l'image de notre association devront amener le Conseil d'administration à procéder à un examen du ou des adhérents en vue d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de ou des personne(s).

Rôle et actions des comités locaux :

Le comité est un acteur majeur dans la vie culturelle et de la société civile en Bretagne et notamment dans le département de la Loire-Atlantique. Structure de proximité auprès de la population bretonne, elle doit diffuser son message (la réunification de la Bretagne) mais doit également être à l'écoute de celle-ci afin de créer un débat démocratique et ouvert.

Les comités locaux de Bretagne Réunie jouent plusieurs rôles :

1 - PEDAGOGIQUE : C'est le point essentiel, faire découvrir, apprendre ou réapprendre l'histoire de la Bretagne et la place de la Loire-Atlantique dans l'histoire bretonne telle est la première mission du comité local vers le public. Le comité local se servira de tous supports visuels pour informer (exposition BR, tracts BR, livres mais aussi conférences, films, dvd, internet.....).

Cette pédagogie permet aux militants d'éclairer le public et d'utiliser l'argumentaire BR (intérêts économiques, les avantages de la réunification....) pour dialoguer positivement en vue de créer un débat constructif. Nombre de Breton(ne)s méconnaissent leur histoire et la réalité de la géographie humaine et économique, d'où, une nécessaire réappropriation de l'histoire et de sa géographie par la population pour coller à l'authenticité du territoire breton.

Une prise de conscience des Breton(ne)s en général et singulièrement des Breton(ne)s de Loire-Atlantique est à encourager et particulièrement à l'égard des jeunes et des nouveaux arrivants qui sont l'avenir de la Bretagne où nous puiserons un vivier de futurs adhérents/militants/sympathisants pour Bretagne Réunie.

Les adhérents/militants eux-mêmes, doivent à minima, connaître les dates clés, les sites, les personnages de notre histoire. Des cours simplifiés d'histoire de Bretagne informeront les militants lors de réunions au sein des comités locaux, l'exposition étant une autre source d'information de vulgarisation sur les stands.

2 - DEFENSIF/OFFENSIF: C'est la position affirmée d'un comité local sur son territoire face à l'adversité. Il réagit avec détermination sur un événement, un article de presse, un mot, une phrase, un projet défavorable à la réunification ou à la Bretagne (politique, associatif, économique....). Le comité local prend position, dénonce tous actes anti-démocratiques des Pays de la Loire (pour le 44) ou d'un acteur anti-réunification sur le territoire dont il a la responsabilité.

Le comité local représenté par son responsable et porte-parole, prend toutes dispositions auprès des médias locaux, des autorités compétentes et mène une ou des actions sur le terrain bénéfique pour la réunification.

Le Comité Local est en liaison permanente avec la commission « VEILLE »

3 - OPERATIONEL : le comité local mène des actions autonomes ou en partenariat avec d'autres comités locaux ou sous l'égide de Bretagne Réunie. Impliquant si possible les médias sur le terrain, ainsi que des actions pacifiques mais qui marquent les esprits et permettent la promotion de la réunification (tractages, rassemblements, manifestations, cérémonies, "actions coup de poings"...). Il peut travailler sur ces actions en partenariat avec d'autres associations favorables à la réunification.

Ces actions sont menées en concertation et selon les orientations définies par le Conseil d'Administration.

4 - MEDIATIQUE : le comité local informe les médias, les adhérents, sympathisants et la population des actions menées, des événements locaux en cours ou à venir. Il organise des campagnes de communication en sollicitant la population locale (interviews, sondages d'opinion, questions à choix multiples.....) afin d'obtenir diverses informations et récolte des données pouvant faire progresser la réunification. Le comité local s'ouvre sur l'extérieur en faisant participer la population et en lui donnant la parole créant ainsi une interactivité. Il peut travailler sur ces actions en partenariat avec d'autres associations favorables à la réunification. Il remonte les informations pertinentes au CA de Bretagne Réunie.

5 - COMMERCIAL : le comité local utilise un stand qui lui permet d'exposer et de vendre de la marchandise en relation avec l'activité de Bretagne Réunie (T-shirt, livres, cartes, autocollants....). Les bénéfices de ces ventes reviennent tout d'abord au comité local qui peut, grâce à ces recettes, mener des actions pour la réunification.

La Trésorerie des Comités fait partie de la Trésorerie de l'Association Bretagne réunie qui peut à tout moment demander un versement à la Trésorerie Centrale.

6 - RELATIONNEL : le comité local est un partenaire qui sollicite et négocie avec les acteurs politiques locaux (collectivités territoriales), économiques, sociaux et associatifs..... Il propose et fait inscrire à l'ordre du jour les vœux pour la réunification au vote des conseils municipaux des communes, il sollicite des subventions au profit de Bretagne Réunie, il développe le sentiment et l'attachement breton des communes, encourage les adhérents dans les lieux se trouvant sous sa gestion (mise en place de drapeaux bretons, signalétique bilingue suivant le contexte....).

7 - DEVELOPPEMENT : le comité local est une structure active servant à informer mais c'est aussi un lieu de rencontre suscitant le recrutement de nouveaux adhérents, de nouveaux militants ou de nouveaux sympathisants. Le comité local est également une plate-forme et un tremplin pour la création de nouveaux comités locaux. Le responsable du comité doit être un élément moteur pour la création de ceux-ci. En effet, il est préférable pour un comité local de travailler sur un territoire géographiquement gérable pour ses adhérents/militants si celui-ci est trop vaste.

De même, un comité local dynamique doit soutenir par ses effectifs un comité local qui a plus de difficultés dans son recrutement. Les actions communes sont à privilégier.

Chaque militant de comité local doit comprendre que la convivialité est à privilégier pour créer des réseaux et initier de nouveaux comités locaux. (c'est autour d'une table que l'on crée de nouveaux militants).

8 - FESTIF : Le comité local organise, met en place, crée des événements festifs (éventuellement en lien avec un comité voisin) sur le territoire dont il a la compétence mais il peut également participer à un événement festif déjà existant (avec l'autorisation des organisateurs ou en partenariat). Ces événements festifs ont pour but de donner une image positive afin de promouvoir l'association Bretagne Réunion et de tirer des bénéfices nécessaires à son bon fonctionnement. Un stand informatif de Bretagne Réunion est mis en place à chaque événement avec l'exposition BR et de la marchandise à vendre. Les membres du bureau du comité local qui organisent un événement festif sont en relation de travail avec le représentant de la commission événementielle élue au conseil d'administration de Bretagne Réunion.

APPORT FINANCIER : le CA s'engage au soutien financier et matériel d'un comité local sans ressource, à la hauteur de ses moyens et demandes. Un minimum sera fourni (autocollants, tracts, affiches.....) c'est-à-dire un kit militant de préférence à chaque assemblée générale de Bretagne Réunion pour éviter les frais de port.

DEPENDANCE ET RESPONSABILITE : Les Comités Locaux dépendent exclusivement du Conseil d'Administration sous la responsabilité du Coordinateur, Élu du Conseil.

Le Trésorier de Bretagne Réunion a droit de regard et de décision sur la Trésorerie des Comités, de même que le Président et du coordinateur des comités locaux et stands ; leurs signatures seront déposées sur les comptes en banque des Comités.

Organisation des comités locaux et stands

Ces 2 structures sont sous la responsabilité de la même personne qui est un membre élu au Conseil d'Administration.

Bretagne Réunion est organisée en comités locaux. Le comité local est le groupe local de travail militant de Bretagne Réunion dans l'aire géographique où il est implanté. Les adhérents militants en deviennent les représentants.

1 - L'organisation hiérarchique est la suivante :

Le comité local est administré par un bureau dont les représentants sont : **le responsable, le Comptable, le chargé de communication et le cas échéant un gestionnaire du matériel et des stocks de marchandises** qui se réunissent à minima une fois par mois hormis en période estivale synonyme d'activité des comités locaux et de leurs stands. Cette organisation hiérarchisée est nécessaire pour répondre aux besoins et au fonctionnement optimal d'un comité local.

2 - Élection des représentants :

La nomination à ces postes pourra se faire de façon simple par l'établissement d'une liste et par un vote des adhérents invités lors d'une réunion ou d'une assemblée locale ; la majorité simple suffit pour élire ces derniers.

La liste des représentants élus ainsi que leurs coordonnées devront être transmises dans les plus brefs délais au Conseil d'administration de Bretagne Réunion et notamment auprès du coordinateur des comités locaux et stands.

3 - Rôle des représentants élus :

Le responsable du comité local anime, propose et valide des actions menées par le comité local ou par le Conseil d'Administration. Il est le porte-parole de son comité au niveau local (communiqué de presse...) il peut agir auprès d'associations culturelles pour défendre un ou des intérêts communs pour la Bretagne. Il relance les adhésions des associations et des fédérations locales et départementales. Il peut faire adhérer son comité local à une association en lien avec la Bretagne. Il est en lien permanent avec le coordinateur des comités locaux et des stands.

Le chargé de communication transmet les informations vers les adhérents. Il annonce les dates, lieux et heures des réunions et des actions. Avec l'accord du responsable il peut devenir le porte parole du comité local. Il rédige tout type de documents dont les comptes rendus de réunions du comité local qu'il transmet au coordinateur des comités locaux. Il est en lien permanent avec celui-ci.

Le comptable effectue la gestion financière et si besoin la gestion du matériel et des stocks marchandises du comité local. Il entretient un lien permanent avec le coordinateur des comités locaux et des stands.

Conformément aux statuts ; il publie le bilan comptable du comité local et l'adresse au Conseil d'Administration 1 mois avant l'Assemblée Générale de Bretagne Réunion pour permettre le contrôle de l'exercice de l'année par le trésorier central nommé par le CA.

Le gestionnaire du matériel et des stocks de marchandises gère le matériel (commande, achat, réception, inventaire...) et son bon fonctionnement (expo, matériels divers...), il gère également le stock de marchandises (commande, achat, livraison, inventaire...) prévu à la vente. Il est en lien permanent avec le coordinateur des comités locaux et des stands.

Le coordinateur des comités locaux et stands (remplacé par 5 coordinateurs départementaux ?) représente le Conseil d'Administration auprès des comités locaux. Il établit le mode de fonctionnement et l'organisation des comités locaux, il veille au respect de ses règles. Il fixe les orientations pour l'année en cours. Il a pour mission de dynamiser, développer et renforcer les comités sur les 5 départements bretons. Il a un droit de regard sur la comptabilité des comités locaux. Il anime et organise des réunions de travail avec les membres élus. Il peut participer à des actions menées par les comités locaux.

Les assistants au coordinateur des comités locaux et stands représentent le coordinateur en cas d'absence ou d'indisponibilité de celui-ci. Ils participent aux travaux, animent les réunions et les actions à mener. Les assistants agissent en fonctions des orientations et des missions confiées par le coordinateur.

NB : Les responsables de comités locaux qui seraient également membres élus au Conseil d'Administration ne peuvent représenter à eux seul l'association Bretagne Réunie. De même, ils ne peuvent engager en leur nom la participation de Bretagne Réunie sur un événement sauf si le projet ou l'action a été voté par le Conseil d'Administration.

4 - Création, ouverture de comptes bancaires et signataires :

L'ouverture d'un compte bancaire se fera sous l'appellation comité local Bretagne Réunie de : (exemple Vannes). L'ouverture de ces comptes s'effectue à l'issue de la nomination des représentants des comités locaux (responsable, chargé de communication, comptable et dans la mesure du possible d'un gestionnaire des matériels et stocks de marchandises).

L'ouverture de ces comptes bancaires permet une sécurité financière des transactions (dépenses/recettes et retrait/dépôt d'argent) au sein des comités locaux et de ce fait une responsabilisation de leurs représentants.

Ces comptes permettent également de créer une dynamique par la mise en place d'actions commerciales (vente de marchandises sur les stands) garantissant ainsi un apport et une assise financière supplémentaire pour Bretagne Réunie.

De même, l'ouverture d'un compte bancaire sera exécuté et validé par deux signataires plus un. Le responsable du comité local d'une part, le comptable du comité local d'autre part mais également par un membre élu au conseil d'administration de Bretagne Réunie (Président, Trésorier central, Coordinateur des comités locaux et stands) afin de garantir toute transparence sur la comptabilité et la situation financière des comités locaux qui dépendent naturellement du CA.

A l'instar des comités de Nantes ou de Lorient par exemple qui ont déjà validés ce fonctionnement décidé en AG, l'organisme bancaire sera choisi et validé par le conseil d'administration de Bretagne Réunie.

Pour le cas, où cette opération n'a pas encore été réalisée par un comité local et si les moyens financiers du comité local ne le permettent pas encore, il est désormais prévu par le CA d'allouer une somme après examen du dossier par le trésorier nommé par le CA, de fixer un montant nécessaire à l'ouverture d'un compte ainsi que des moyens (c'est-à-dire du matériel de vente) en vue de générer du chiffre d'affaire.

Cette somme remise au comité local sera remboursable dans les 2 années qui suivront le début d'activité à Bretagne Réunie trésorerie centrale.

Le CA de Bretagne Réunie, quant à lui est garant au regard des statuts de notre organisation, de toutes les activités commerciales, des bilans comptables de chaque comité local dont il a la responsabilité légale à l'endroit de tous les contrôles initiés par le fisc.

6 - Bilan comptable et gestion des stocks :

Chaque comptable devra établir un bilan financier du comité local qu'il représente et devra faire apparaître, de façon simple et clair, les recettes et dépenses de l'année en cours. Le gestionnaire du matériel et stock aura quant à lui la charge de remonter et de transmettre au trésorier du comité local l'inventaire des stocks de marchandises dont il dispose.

Dans le cas où ce poste ne serait pas pourvu, le comptable et le chargé de communication effectueront l'inventaire du stock de marchandises.

Le bilan comptable et l'inventaire stock de marchandises de chaque comité local sera transmis au trésorier de Bretagne Réunion et aux membres du Conseil d'Administration de façon obligatoire dans un délai d'1 mois précédent l'Assemblée Générale de notre association en fin d'année.

Des contrôles des comptes et des stocks pourront être effectués par des membres nommés par le Conseil d'Administration (président, vice-président(s), secrétaire(s), trésorier(s), représentant(s) de commission(s) ou assistant d'un représentant de commission nommés par le Conseil d'Administration auprès de chaque comité local en collaboration avec le trésorier et/ou le responsable matériel et stock.

Dans le cas où des anomalies comptables ou/et de stock apparaîtraient, le Conseil d'Administration statuera réglementairement et prendra toute décision ou disposition pour rétablir le redressement nécessaire conformément aux statuts de l'association.

De même, si un comité local n'a pas publié ses comptes en assemblée générale de façon obligatoire et transparente pour l'année civile en cours, ses membres ne pourront en aucun cas se prévaloir de vendre ou commercer des produits ou articles sur aucun stand de Bretagne Réunion à dater du constat de carence du bilan comptable annuel par le CA.

NB : Un membre du Conseil d'Administration ne pourra effectuer le propre contrôle de son comité local s'il en a la responsabilité ou en exerce une quelconque représentativité. Il en sera de même pour un/des représentant(s) de commission(s) ou assistant(s) d'un représentant de commission.

5 - Organisation territoriale, notion et réappropriation du territoire :

Bretagne Réunion doit asseoir son organisation sur 2 critères. D'une part s'appuyer sur les territoires historiques de la Bretagne de manière à ce que chacun des Breton(ne)s se réapproprie sa géographie et ses territoires de vie.

La carte ci-après est une bonne source d'inspiration pour l'organisation territoriale des comités locaux de Bretagne Réunion d'où la nécessité de créer des comités locaux qui répondent aux réalités humaines, à la sociologie locale et au passé de la Bretagne. L'identification à un comité local doit être claire de façon à pérenniser l'outil au sein de l'organisation Bretagne Réunion.

Certes, des aménagements sont possibles dans les zones urbaines du fait de l'évolution démographique et des particularités locales vécues par les habitants dans leur quotidien.

Néanmoins, nous devons nous refuser des appellations cardinales (Est/Ouest/Nord et Sud si possible), parce que celles-ci dénaturent le lien entre les habitants et leurs territoires.

Bretagne

Les 9 pays bretons



Ces points cardinaux sont à l'image de l'esprit de l'état français enfermant le citoyen dans des carcans administratifs et commençant dès l'apprentissage scolaire par des termes du type : hexagone, outre-mer, Loire-inférieure et Basses - Pyrénées par exemple.

Ce formatage s'inscrit dans la perte de repères traditionnels pour les populations, les changements parfois proposés sont ardu à obtenir (Côtes du Nord pensé en 1962 et validé en Côtes d'Armor en 1990).

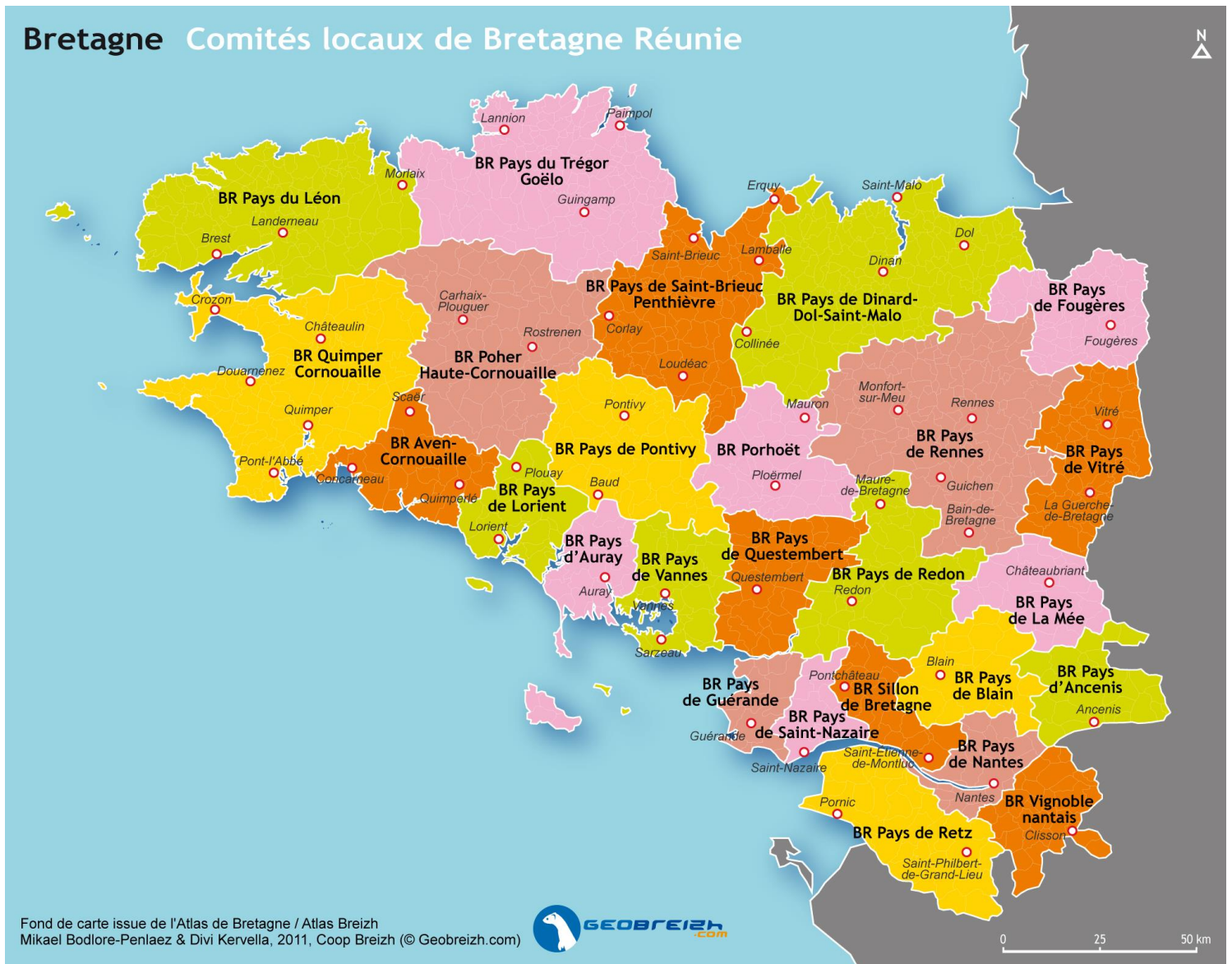
Psychologiquement, il faut désormais impacter nos militant(e)s et les populations sur des territoires stables à l'appellation historique reconnue et attestée sur la documentation historique et validée par nos instances.

Exemple à éviter : Pays de Retz Ouest et Est.

L'existence du Pays de Retz est confirmée depuis 1100 par de la documentation infalsifiable à cet égard. Comment pourrions-nous contester les Pays de la Loire en singeant des pratiques parisiennes et technocratiques ?

Des choix clairs, lisibles s'imposent d'emblée pour réussir localement.

6 - Dénominations et espace géographique



L'organisation territoriale des comités locaux de Bretagne Réunion est définie comme suit :

01 - BR Pays du Léon : CL de Brest, Morlaix : Landerneau...

02 - BR Pays du Trégor-Gouëlo : CL de Lannion, Guingamp : Paimpol...

03 - BR Pays St Brieuc-Penthièvre-Mené : CL de Saint-Brieuc : Loudéac, Lamballe, Corlay...

04 - BR Pays de Dinard/Dol /Saint-Malo : CL de Saint-Malo : Dol, Dinard, Dinan...

05 - BR Pays de Fougères : CL de Fougère : La Guerche de Bretagne, Janzé...

06 - BR Quimper-Cornouaille : CL de Quimper : Douarnenez, Châteaulin, Pont-l'Abbé...

07 - BR Poher Haute Cornouaille : CL de Carhaix : Rostrenen, Mur de Bretagne, Gourin, Le Fauët...

- 08 - BR Pays de Pontivy : CL de Pontivy : Baud, Locminé, Josselin...
- 09 - BR Porhoët : CL de Ploërmel : Malestroit...
- 10 - BR Pays de Rennes : CL de Rennes : Monfort sur Meu, Bain de Bretagne...
- 11 - BR Pays de Fougères-Vitré : CL de Vitré : La Guerche de Bretagne, Janzé...
- 12 - BR Aven - Cornouaille : CL de Concarneau : Quimperlé, Rosporden, Scaër...
- 13 - BR Pays de Lorient : CL de Lorient : Plouay, Hennebont, Port-Louis.....
- 14 - BR Pays d'Auray : CL d'Auray : Quiberon, Belle-Isle.....
- 15 - BR Pays de Vannes : CL de Vannes : Sarzeau.....
- 16 - BR Pays de Questembert : CL de Questembert....
- 17 - BR Pays de Redon : CL de Redon : Saint-Gildas des Bois
- 18 - BR Pays de la Mée : CL de Châteaubriant...
- 19 - BR Pays de Guérande : CL de Guérande : La Baule, Herbignac...
- 20 - BR Pays de Saint-Nazaire : CL de Saint-Nazaire : La Brière...
- 21 - BR Sillon de Bretagne : CL de Pontchâteau : Savenay, Saint-Etienne de Montluc...
- 22 - BR Pays de Blain : CL de Blain : Nozay, Nord sur Erdre...
- 23 - BR du pays d'Ancenis : CL d'Ancenis...
- 24 - BR du Pays de Nantes : CL de Nantes : Saint-Herblain, Saint-Sébastien s/Loire, Carquefou...
- 25 - BR du Pays de Retz : CL de Pornic : Saint-Philbert de Grandlieu...
- 26 - BR du Vignoble Nantais : CL de Clisson...
- 27 - BR d'Ile de France : CL de Paris : Versailles....

NB : cette organisation est évolutive, la création d'un nouveau comité peut avoir lieu par scission d'un comité déjà existant ou par logique de gestion territoriale. L'objectif étant de créer un comité local de départ pour la gestion d'un territoire puis de développer ce territoire par la création de nouveaux comités.

Commission stand

Organisation des stands :

Les Stands sont supervisés par le(s) (cinq) Coordinateur(s) (départementaux) des Comités Locaux et par ses assistants.

Leurs rôles consistent :

- à étudier l'assortiment standard des articles et la mise en scène des stands (déco, expos, adhésions...)
- à imaginer la création de nouveaux produits,
- à recenser les fournisseurs.

Ils en feront ensuite la proposition au CA qui avalisera puis aux Comités Locaux.

1 - Stand :

La mise en place d'un stand avec une exposition (mise à jour en cours) relatant l'histoire de Bretagne, le découpage administratif de la Bretagne amputée de la Loire-Atlantique, des données économiques et la nécessité de la réunification est obligatoire. De même, des articles (autocollants, cartes, T-shirt...) à la vente est impératif ; les recettes de ces ventes servant à financer des actions et le fonctionnement de Bretagne Réunie.

Ce stand permet également d'informer le public, d'obtenir des adhésions et de transmettre les documents produit par Bretagne Réunie (courrier de l'unité, tracts....).

Le stand, l'exposition, les marchandises à la vente et les recettes sont sous la responsabilité d'un ou des membres du bureau du comité local.

2 - Actions des comités locaux et des stands de Bretagne Réunie :

Chaque comité local à toute liberté de créer des actions, un ou des événements ou encore de se joindre sur une manifestation existante (en lien avec les principes de Bretagne Réunie et après autorisation des organisateurs) en plaçant un stand. Dans tous les cas, il est demandé de pérenniser à minima un événement sur l'année.

Toute recette sur un stand de Bretagne Réunion revient à la trésorerie du comité local initiateur de l'événement, cependant, l'utilisation des fonds pour toute action nécessitera un justificatif comptable et une publication de cette action auprès du CA.

A l'issue de chaque manifestation ou événement, l'exercice comptable (recette/dépense/stock) de ces actions devra être établi par le trésorier du comité local et paraître dans le bilan comptable définitif avant l'assemblée générale programmée.

3 - Fournisseurs et marchandises :

Les marchandises vendues sur les stands dépendent uniquement de fournisseurs-fabricants officiels désignés et validés par le Conseil d'Administration de Bretagne Réunion, ceci afin d'éviter les conflits d'intérêts et la production anarchique de produits relevant d'initiatives personnelles d'où parfois le manque de transparence de ce type de pratique (recette non déclarée et non soumise à l'approbation de compte). En somme au profit de qui ?

Un annuaire officiel des fournisseurs est établi par le coordinateur des comités locaux et stands et validé par le Conseil d'Administration de Bretagne Réunion. Cette liste de fournisseurs officiels est renouvelée régulièrement (entrée/sortie de fournisseurs et de marchandises).

Bretagne Réunion s'attache à faire travailler des fournisseurs bretons et plus particulièrement des fabricants se trouvant à proximité des comités locaux afin d'éviter trop de dépenses dans les frais d'expéditions.

Aucun achat ne peut être effectué auprès d'un fournisseur n'appartenant pas à cet annuaire sauf si la demande est acceptée exceptionnellement après devis par le Bureau ou le Conseil d'Administration.

Les commandes de fournitures sont réalisées en toute liberté par les comités locaux à partir de ce catalogues officiel.

Les commandes de marchandises, leur réception, la gestion et le stockage de celles-ci sont sous la responsabilité des représentants élus des comités locaux.

Idem pour le matériel (expo et divers).

Aucun échange, prêt ou vente de marchandises entre comités locaux n'est autorisés à l'exception d'un paiement immédiat par chèque au comptable du comité cédant la marchandise. Une gestion des stocks doit donc être rigoureuse.

4 - Boutique en ligne :

La vente de produits en ligne ne cesse d'augmenter. L'association Bretagne Réunion doit suivre cette tendance et créer un boutique en ligne afin d'offrir aux adhérents, sympathisants des produits disponibles sur son site internet.

La personne chargée de cette boutique en ligne aura la responsabilité des mises à jour sur le net, de la réception, du stockage et des expéditions de ces marchandises.

Comme les stands elle aura accès aux fournisseurs et marchandises validés par le Conseil d'Administration.

L'E-commerce sera sous l'autorité du Conseil d'Administration.

5 - Dynamiser les comités locaux et stands :

On ne peut dynamiser un comité local qu'avec un effectif adéquat. Chaque comité local doit se munir de la liste des adhérents/sympathisants se trouvant dans l'aire géographique du comité local afin de constituer un annuaire interne.

Pour cela, le chargé de communication se met en lien avec le responsable ayant la gestion du listing des adhérents pour y constituer une liste. Une gestion rigoureuse et une mise à jour de cet annuaire doit se faire régulièrement.

Ce listing permettra au chargé de communication de solliciter par téléphone (phoning) ou e-mail ces adhérents/sympathisants pour les faire participer à des actions soit au sein du comité local, soit sur les stands de façon périodique et/ou épisodique.

Ce listing sert également au responsable et au chargé de communication de prospecter les adhérents pour les motiver à la création de comité locaux (composition d'un bureau) et de stands.

OBJECTIFS 2014/2015

- A compter du 1er trimestre 2014 chaque comité local devra si possible disposer d'un responsable, d'un chargé de communication, d'un comptable et d'un gestionnaire de matériels et stock de marchandises si nécessaire.

- Les comités locaux devront être identifiés géographiquement.

- Les comités locaux actifs seront répertoriés et ceux à créer et développer seront validés après leur définition.

- Les noms, prénoms, n° de téléphone (fixe/portable), adresses mails et domicile seront transmis dans les plus brefs délais au coordinateur des comités locaux et stands par mail : **xxxxx@xxxxxxx.fr**

- Les comités locaux doivent recenser les événements festifs existants sur leur territoire, se joindre à un de ces événements ou le créer dès cette année.

- Une journée festive à l'attention des adhérents de chaque Comité local est également à programmer et à encourager.

- Les marchandises vendues sur les stands dépendront uniquement de fournisseurs-fabricants officiels désignés et validés par le Conseil d'Administration de Bretagne Réunion. Une liste officielle sera établie

après collectage des comités locaux et sera définie en fonction de critères bien déterminés (pertinence du produit, qualité, prix, frais de port.....).

Chaque comité local doit se rapprocher auprès des fournisseurs et remonter les informations (articles, prix, quantité vendu, délai livraison...) au coordinateur des comités locaux et stands ou à ses assistants afin qu'ils regroupent cette collecte.

- Les comités locaux doivent dès à présent constituer le listing des adhérents se trouvant sur le territoire dont dépend leur compétence afin de constituer un annuaire propre au comité et doivent prendre contact avec ceux-ci.

- Les comités locaux doivent également tisser des liens avec les comités qui se trouvent sur les autres secteurs.

- La constitution d'un groupe d'assistants à la coordination est en cours de création. Toute personne de bonne volonté et motivée est invitée à le rejoindre.

1er semestre 2014

Document soumis, voté et adopté au CA/BR en février et avril 2014.

BRETAGNE REUNIE.doc